

	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 19 novembre 2018	
--	--	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<u>Personnalités extérieures</u>			
M. Bruno CATHALA, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante, Mme Isabelle LE BOUTOILLER-OPSAHL			X
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	X		
M. Antony GAUTIER, représentant du Conseil municipal de Lille			X
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			X
M. Patrick DELAHAY, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant			X
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			X
M. Charles-Edouard MINET, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	X		
Madame Brigitte MANGEOL, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille		Jean-Gabriel Contamin	
<u>Enseignant-e-s collège A</u>			
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD	X		
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Mme Audrey DARSONVILLE	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
Mme Christine LE CLAINCHE		Vincent Cattoir-Jonville	
M. Aymeric POTTEAU	X		
M. Denis VOINOT	X		
<u>Enseignant-e-s collège B</u>			
M. Thomas ALAM		Anne-Cécile Douillet	
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	X		
Mme Annie BOTTIAU		Barnaby Pell	
M. Vincent DUPONT	X		
Mme Mélissa HAUSSAIRE			
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	X		
M. Barnaby PELL		Anne-Cécile Douillet	
M. Gilles TOULEMONDE		Aymeric Potteau	

Collège AITOS			
Mme Christelle CATELAIN	X		
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Eric FOURE	X		
M. Younès HADDADI	X		
Collège usagers			
M. Pierre AZE			X
M. Anouar BENICHOU			X
M. Rémy BRETTON	X		
M. Octave BRICOUT			X
Mme Claire CATHELAIN		Antoine Roge	
Mme Elodie CLOEZ		Tristan Haute	
Mme Angeline COUDEVILLE		Arman Gholami	
Mme Gersende COIFFARD	X		
M. Soazic FEUGERE			X
M. Arman GHOLAMI	X		
Mme Elise SPICHT	X		
M. Thomas TRIQUET	X		
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail	X		
M. Louis DE CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Serge DAUCHY, Directeur de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			X
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail	X		

Informations

- Actualisation de l'équipe décanale

Monsieur Marcel Moritz, déjà membre de l'équipe décanale, a accepté de devenir assesseur en charge des relations internationales. Monsieur le Doyen tient à saluer le dévouement de Madame Depoorter lors de la vacance des fonctions d'assesseur RI. Il exprime toute sa satisfaction de voir les relations internationales piloter par un nouvel assesseur, qui pourra compter à partir de mi-décembre sur le soutien d'une ingénieure d'études, lauréate d'un concours externe de recrutement. Cet emploi avait été obtenu par Monsieur le Doyen Bossu et par son assesseur, Monsieur le Professeur Voinot, pour une prise de fonctions à la rentrée 2018. Les deux chargés de mission sont maintenus dans leurs fonctions et vont eux aussi apporter leur concours au développement des relations internationales.

Monsieur Matthieu Le Bescond de Coatpont a pour sa part rejoint l'équipe décanale en tant qu'assesseur du Doyen en charge de la communication et des réseaux numériques, en remplacement de Monsieur Moritz. Il pourra lui aussi compter sur le soutien d'une ingénieure d'études, lauréate d'un concours de

recrutement qui va rejoindre notre Faculté à compter de la mi-décembre. Monsieur le Doyen se félicite de pouvoir confier ces missions essentielles à un nouvel assesseur, qu'il assure de sa confiance et de son soutien.

- **Résultats du dialogue de gestion**

Monsieur le Doyen exprime ses remerciements aux différents élus dans les conseils universitaires issus de notre Faculté, qui ont relayé l'extrême difficulté dans laquelle nous plonge le non renouvellement des enseignants-chercheurs qui vont prendre leur retraite à la rentrée prochaine.

Lors du dialogue de gestion établi avec la direction de notre Université, Monsieur le Doyen a montré combien néfastes seraient les effets d'une année blanche en termes de renouvellement et de mobilité au sein des équipes pédagogiques.

Si la Faculté a été au total la composante la mieux dotée de l'Université en matière de postes d'enseignants pour la prochaine rentrée, - attribution de trois emplois de maîtres de conférences, relevant des emplois supplémentaires attribués à notre Université dans le cadre de la loi « Orientation et réussite des étudiants » (ORE), et de deux emplois d'enseignant du second degré -, ces dotations sont loin de compenser les départs non remplacés par des postes statutaires depuis deux ans, liés à des mutations ou des départs à la retraite.

Il est décidé que des demandes de recrutement « au fil de l'eau » soient néanmoins faites, lorsque des départs en retraite en cours d'année seront constatés.

La dotation en matière budgétaire semble en revanche plus favorable, même si elle doit encore être affinée.

Débat et vote sur l'architecture des masters

Madame la Professeure Julie Alix, assesseure du Doyen en charge des masters, a sollicité les équipes pédagogiques et présente ce qu'elle appelle une « réorganisation de l'offre » plus qu'une « révolution » pédagogique et docimologique.

Elle préconise une approche pragmatique, sans contrainte d'« harmonisation ».

La sélection des étudiants s'effectuant dorénavant dès la première année du master, on peut s'attendre à une diminution des effectifs globaux, diminution qui pourra être compensée par le développement de nouveaux M1, dans un contexte cependant de moyens humains et financiers limités.

Les responsables des différents parcours de master ont été conviés à présenter les modifications pédagogiques qu'ils souhaitent apporter à l'offre de formation ; de nombreux échanges ont lieu au sein du Conseil et suite à toute une série de votes, une nouvelle architecture est dégagée :

- Dans la mention « Administration publique », le M1 de tronc commun est conservé avec un accès possible à trois M2, deux dont les intitulés sont modifiés, le parcours « Administration publique » devient « Métiers de l'administration publique générale de l'Etat » et « Administration pénitentiaire » est remplacée par « Métiers de l'administration publique pénitentiaire » ; un troisième parcours est créé : « Métier de l'administration publique territoriale : manager territorial », qui est rattaché à l'Institut de Préparation à l'Administration Générale ;
- Le M2 « Droit et management de la santé au travail » dans la mention « Droit de la santé » est supprimé ; le parcours " Droit de la santé en milieu de travail" est co-rattaché à la mention "Droit social" et à celle du " Droit de la santé"
- Dans la mention « Droit social », création d'un nouveau M2 « Droit du dialogue social dans l'entreprise » ;
- Une nouvelle mention « Droit des contrats » est créée, avec un M1 de tronc commun qui permet l'accès au M2 déjà en place « Droit de la distribution » et au M2 nouvellement créé « Contract manager et recouvrement de créances », qui prend la suite du M2 « Droit des contrats et recouvrement de créances" de la mention "Droit privé" ;

- Dans la mention « Droit des affaires », le M1 de tronc commun est abandonné au profit d'une organisation tubulaire M1/M2 pour « Droit des assurances », « Droit du sport », « Droit fiscal des affaires », « Droit de la propriété industrielle » et pour un nouveau parcours « Droit des sociétés et gouvernance d'entreprise » ;
- Le parcours M2 « Etudes pénales et criminelles » ne relève plus de la mention « Droit privé » mais est dorénavant rattaché à une mention nouvellement créée « Droit pénal et sciences criminelles », le parcours "Justice pénale internationale" étant co-rattaché à cette nouvelle mention et à la nouvelle mention DIDE ;
- Une nouvelle mention « Droit international et droit européen » (DIDE) (« droit européen » au singulier) est créée dès la rentrée 2019, avec l'abandon du M1 de tronc commun et une organisation tubulaire M1/M2 portant sur les trois parcours déjà présents, « Droit de l'Union européenne », « Droit de la mer et risque maritime », « Justice pénale internationale » ;
- Dans la mention « Science politique », le M1 de tronc commun est abandonné au profit d'une organisation tubulaire M1/M2 se rapportant à six parcours aux intitulés pour la plupart modifiés : « Communication publique et démocratie participative », « Affaires européennes », « Ingénierie de projets en politique urbaines », « Métiers de l'action territoriale », « Métiers de la recherche en science politique », « Action humanitaire » ;
- Les propositions de modification de l'offre en AES n'ont pas été validées par le Conseil.

Débat et vote sur l'architecture des licences

Quelques modifications de l'offre de formation en licences sont proposées et obtiennent un avis favorable unanime :

- Les intitulés « Droit panoptique » et « Droit-option pharmacie » sont remplacés par l'intitulé simplifié « Droit », l'option Pharmacie étant cependant maintenue ;
- Le parcours L2/L3 intitulé « Système juridique de l'Union européenne » devient dès la L1 « Droit international et droits européens » (« droits européens » au pluriel), et ce à compter de la rentrée 2019 ;
- Les licences professionnelles relevant du domaine « justice et jeunesse en difficulté » sont rattachées à une mention intitulée dorénavant « Métiers de la protection juridique des personnes vulnérables » et non plus « Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques », le parcours conservant le nom de "Justice et jeunesse en difficulté".

Débat et vote sur la participation de la Faculté au projet « Legaltech »

Monsieur le Doyen accueille Maître Aymeric Druesne, représentant de l'ordre des avocats du barreau de Lille, au sujet du projet porté par ce même Ordre d'un incubateur spécifique aux professions réglementées relevant du Droit. Dénommé « Legaltech », cet incubateur doit apporter un soutien expert aux projets de création de structures professionnelles dans ces domaines. Porté par l'Ordre des avocats, la Chambre régionale des notaires, la Chambre régionale des huissiers de justice, plusieurs établissements bancaires et d'assurance et l'incubateur de start-up Euratechnologies, le projet comporte aussi plusieurs établissements de formation parmi ses partenaires. L'objectif est de soutenir environ sept projets par an, le soutien se manifestant par des conseils avisés nés de savoir faire et d'expériences de haut niveau.

La présentation éveille plusieurs remarques : l'incubateur apparaît comme superfétatoire alors que notre Université a mis en place un hubhouse pour l'aide à l'entrepreneuriat et que nos étudiants et anciens étudiants ont accès à plusieurs structures d'accompagnement à l'innovation ; les sommes qui seraient consacrées à ce projet pourraient être utilisées de manière plus pertinente au fonctionnement de notre Faculté (soutien à la bibliothèque par exemple).

Pour Monsieur le Doyen, notre participation à ce projet renforcerait nos liens avec les autres métiers du Droit, même si notre contribution financière serait liée à nos possibilités budgétaires de l'année en cours. La proposition de participation au projet « Legaltech » n'est pas suivie, et ce par une large majorité du Conseil.

Vote sur la participation de la faculté au projet « Legaltech »
4 pour, 22 contre, 1 abstention, 1 "n'a pas souhaité participer au vote"

Débat et vote sur les capacités d'accueil et autres éléments d'ouverture des licences et masters

Concernant la procédure Parcoursup, le Conseil émet plusieurs avis favorables, jamais pris à l'unanimité car plusieurs avis contraires sont aussi exprimés :

- des capacités d'accueil limitées sont votées en tenant compte du potentiel enseignant de la faculté et de la dégradation de celui-ci du fait des derniers arbitrages en matière de postes statutaires ;
- les attendus proposés par notre Université pour chacune des filières de formation de notre Faculté sont acceptés, ainsi que les pièces et éléments constituant le dossier de candidature ;
- la possibilité de proposer une remédiation est acceptée ;
- une composition large des commissions de classement est validée ; elles seront composées, à l'instar de celle précédemment mise en place pour le Droit, des présidents de jury et des enseignants dispensant des cours obligatoires.

Débat et vote sur les critères "Etudes en France"

Un tableau récapitulatif des formations ouvertes aux étudiants étrangers, avec les attentes principalement en matière de maîtrise de la langue française, est présenté aux membres du Conseil, qui valident ces critères retenus.

Débat et vote sur le classement des demandes de soutien financier réalisé par la Commission Vie Etudiante

La Commission Vie Etudiante a recueilli les demandes de soutien financier émanant des différentes associations étudiantes rattachées à notre Faculté ; après des échanges avec ces associations, mais aussi avec l'assesseur en charge des finances et le service financier de la Faculté, une liste a été établie, elle est soumise au Conseil et obtient un avis favorable unanime.

Débat et vote sur la demande d'ouverture de cours exprimée par l'ICEU

Dans le cadre du diplôme ICH préparé par convention avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) au sein de l'Institut de la Construction, de l'Environnement et de l'Urbanisme (ICEU), sont proposés l'ouverture de deux unités d'enseignement (UE) prévues au diplôme ICH national et qui ne l'étaient pas les années antérieures, ce afin d'accroître l'attractivité de cette formation et de correspondre au référentiel de formation. Est aussi proposé un changement d'intitulé et de volume horaire de deux autres.

Il s'agit des UE facultatives suivantes :

- « Introduction au droit de la propriété » devient « Droit de la propriété immobilière » et passe de 50 h à 65 h ;
- « Initiation aux études juridiques » devient « Initiation aux études juridiques immobilières » et passe de 50 h à 65 h ;
- Création de l'UE « Technique de négociations immobilières », avec un volume de 50 h. Le nombre d'inscrits permet d'ores et déjà l'équilibre financier de ce nouveau module de formation ;
- Création d'une Unité d'activité (stage ou VEP (validation de l'expérience professionnelle)) de 50 h . Cette unité entièrement prise en charge par le CNAM serait obligatoire pour tous les inscrits au diplôme ICH.

Monsieur le Professeur Cattoir-Jonville, Directeur de l'ICEU, rappelle que cet institut n'agit que comme formateur, le CNAM ayant la maîtrise complète de la maquette (intitulés des UE, volumes horaires, droits d'inscription, plans de cours...).

L'ICH, initialement "Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation", devenu "Institut de droit et d'économie appliqués à l'immobilier", est un organisme de formation continue relevant du CNAM et constitué en un réseau comportant seize centres d'enseignement associés, dont l'ICEU de Lille.

Au terme de cette réunion, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.